

VIDE-GRENIER de SALES

Dimanche 02 juin 2019

Organisé par le SOU DES ECOLES DE SALES

Contact : Sophie Biston

Réservations uniquement par téléphone : 04.50.01.35.95 - 06.64.74.39.28

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

..... Téléphone :

Pièce d'identité : N° : Délivrée le

Préfecture de :

N° identification (forains) :

Linéaire : m Tarif : 3€ le mètre linéaire x = €

Location de table possible dans la limite des stocks disponibles (3.00 € la table d'environ 2m)

Par la présente attestation je déclare ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je soussigné (e), certifie exact ce document.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation à l'ordre du SOU des ECOLES de SALES.

Fait à Le

Signature :

REGLEMENT

Article 1 : La participation à la présente manifestation implique pour les exposants l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Article 2 : Cette manifestation se tiendra, avec l'accord des autorités compétentes, le DIMANCHE 02 JUIN 2019 de 08H00 à 17H00. Les exposants seront accueillis à partir de 6H00 et devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant la totalité de la manifestation. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dégradation ou de vol.

Article 3 : Peuvent exposer ce jour-là, les professionnels de la Brocante (sur présentation de la carte professionnelle) et les particuliers (sur présentation d'une pièce d'identité). Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. La législation en actuelle, nous impose la tenue d'un registre des participants.

Article 4 : Le prix de l'emplacement est fixé à 3.00 € le Mètre linéaire, les emplacements et leurs attributions sont définis par les organisateurs. Le stationnement des véhicules des exposants devra se faire sur les parkings publics. Les réservations ne seront effectives qu'à réception du paiement. Les places non occupées après 7 h 45 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 3 jours avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 5 : Toutes détériorations des sols et murs (perçage, punaise, agrafes et autres) est interdite.

Article 6 : L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de toutes boissons et denrées alimentaires ainsi qu'animations musicales, tombolas externes au sou des écoles de Sales. Aucune dérogation ne sera acceptée, tout contrevenant sera contraint d'évacuer les lieux.

Article 7 : Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre à leur départ et à évacuer par leurs soins tous détritres et objets non vendus.

Article 8 : Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries ou de mauvaise affluence.

Article 9 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries jusqu'au matin même de la manifestation.

Bonne journée à tous.

Signature :